



Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales: report de la date de publication des résultats des enquêtes de 2016 et 2017

Considérations du Secrétariat général

- 1 En 2016 et 2017, des enquêtes visant à vérifier l'atteinte des compétences fondamentales ont pour la première fois été menées, avec la participation d'environ 23 000 élèves à chaque fois. Les tests ont été réalisés en mathématiques auprès d'élèves terminant leur scolarité obligatoire de même que dans la langue de scolarisation et la première langue étrangère auprès d'élèves arrivant au terme du degré primaire.
- 2 Des réflexions sur la date de publication des résultats avaient déjà été engagées lors des premiers travaux de développement relatifs à la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales. En juin 2013, la CDIP avait approuvé le projet présenté, qui prévoyait une publication des résultats dans l'édition suivante du rapport sur l'éducation. Pour les enquêtes menées en 2016 et 2017, cela signifiait une publication dans le rapport 2018 sur l'éducation, lequel paraîtra à la fin du premier semestre.
- 3 En octobre 2017, l'Assemblée plénière de la CDIP a renoncé à son intention de faire figurer les résultats dans le rapport sur l'éducation et a pris la décision de dissocier la publication des résultats de celle du rapport sur l'éducation, pour présenter plutôt les résultats dans un rapport à part, mais qui devait être publié en même temps. Cette décision était motivée par le fait que le rapport sur l'éducation fait état de résultats qui sont issus d'enquêtes et qui sont traités en vue d'être repris au niveau politique. Or une telle utilisation ne serait pas possible dans le cas des résultats issus de la vérification, puisqu'il ne s'agit pour l'instant que d'une première publication.
- 4 Au cours des travaux, il s'est avéré que l'analyse et la préparation des résultats des deux enquêtes nécessitaient plus de temps que prévu et que, pour l'enquête de 2017 (langue de scolarisation et première langue étrangère, 8^e année de scolarité), il ne fallait pas compter disposer des données dans leur intégralité avant le mois de mars 2018. Souhaitant permettre, dès la première publication des résultats, une interprétation nuancée faisant intervenir un plus large éventail de variables contextuelles à l'échelle des cantons, le Comité de la CDIP propose de reporter la communication.

Décision de l'Assemblée plénière

En octobre 2018, l'Assemblée plénière de la CDIP se prononcera sur les valeurs-seuils et la date de la publication des résultats.

Berne, le 22 mars 2018

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la Conférence
- Membres du Bureau de coordination HarmoS

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

222.4-11.1 / VH / cvb